

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2024

CRÉATION D'UN CHU EN CORSE - (N° 921)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS13

présenté par
M. Colombani, rapporteur

à l'amendement n° AS|12 de M. Ferracci

ARTICLE 2

I. – Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Il établit les modalités de cette mise en place ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 1, substituer aux mots :

« la phrase suivante »

les mots :

« les mots ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel, visant à alléger la rédaction d'ensemble de l'alinéa 2 de l'article 2.